

# **ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 JANVIER 2009**

**Membres du Conseil Municipal présents** : M. Jeannot SCHNELL, maire

MM. LUDWIG Jean-Michel, KUNTZ Gilbert, adjoints

Melle HABER Françoise, M. HENSELMANN Mathieu, Mme ARON née KLEIN Muriel, M. ARON-CLAUSS François, M. INGWEILER Alfred, M. KUNTZ Jacky, M. KUNTZNER Kevin, Mme MULLER née PARISOT Michèle, Mme CLAUSS née PACHOLCZYK Sylvie,

**Absents excusés** : M. ADOLFF Bruno et M. STRINTZ Claude, qui ont donné procuration à M. INGWEILER Alfred pour tout vote et décision à prendre, M. SCHNELL François, adjoint, qui a donné procuration à M. Jeannot SCHNELL, Maire pour tout vote et décision à prendre.

Avant de commencer la séance, M. le Maire a demandé de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- remise gracieuse des pénalités de retard pour taxe d'urbanisme.

Ce rajout a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1.- Désignation du secrétaire de séance.**

Melle HABER Françoise a été désigné secrétaire de séance.

### **2.- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2008.**

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2008 a été approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions.

### **3.- Augmentation du loyer du logement communal occupé par Mme REHM Marie-Catherine au 93, Impasse de l'Ecole.**

Le loyer du logement communal occupé par Mme REHM Marie-Catherine au 93, Impasse de l'Ecole vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2009 et peut donc subir une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'appliquer** à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** une augmentation de **2,38%** au loyer à payer par Mme REHM Marie-Catherine pour le logement communal qu'elle occupe au 93, Impasse de l'Ecole *suivant l'indice de référence des loyers (IRL) en vigueur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008, soit 116,07 (anciennement 108,36).*

- **de fixer** le nouveau loyer à payer par Mme REHM Marie-Catherine à **110,94 € TTC** par mois à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** (anciennement 108,52 € TTC).

- **de se réserver** le droit d'augmenter annuellement le loyer suivant le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.

- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant au bail ayant trait à cette augmentation.

### **4.- Augmentation du loyer du logement communal occupé par l'Association HOPLA au 97A, rue du Château.**

Le loyer du logement communal occupé par l'Association HOPLA au 97a, rue du Château vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2009 et peut donc subir une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'appliquer** à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** une augmentation de **2,95%** au loyer à payer par l'Association HOPLA pour le logement communal qu'elle occupe au 97a, rue du Château *suivant l'indice de référence des loyers (IRL) en vigueur au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, soit 117,03 (anciennement 109,01).*

- **de fixer** le nouveau loyer à payer par l'Association HOPLA à **113,11 € TTC** par mois à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** (anciennement 109,87 € TTC).

- **de se réserver** le droit d'augmenter annuellement le loyer suivant le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.

- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant au bail ayant trait à cette augmentation.

### **5.- Augmentation du loyer du local professionnel 86, rue principale occupé par la Société Pink Compagny.**

Le loyer du local professionnel 86, rue principale, occupé par la Société Pink Compagny vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2009 et peut donc subir une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'appliquer** à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** une augmentation de **2,83%** au loyer à payer par la Société Pink Compagny pour le local professionnel qu'elle occupe au 86, rue principale *suivant l'indice de référence des loyers (IRL) en vigueur au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, soit 117,54 (anciennement 114,30)*.
- **de fixer** le nouveau loyer à payer par la Société Pink Compagny à **308,49 € TTC** par mois à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** (anciennement 300.- € TTC).
- **d'appliquer en sus** un montant de **5.- € TTC** par mois pour les charges locatives.
- **de se réserver** le droit d'augmenter annuellement le loyer suivant le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant au bail ayant trait à cette augmentation.

#### **6.- Travaux et coupes de bois pour l'exercice 2009.**

Lors de la réunion de la commission de la forêt en date du 13 janvier 2009, l'Office National des Forêts – Division de Saverne, a présenté le programme des travaux patrimoniaux ainsi que l'état des prévisions des coupes de bois concernant la forêt communale d'Ernolsheim-lès-Saverne pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, **approuve** les propositions de travaux et devis présentés par l'Office National des Forêts de Saverne et qui portent sur les chiffres suivants :

#### **Etat des prévisions des coupes de bois pour l'exercice 2009**

Une coupe de bois sera réalisée en parcelles 16A, 23C et 13 C pour un montant prévisionnel de 86.780.- € HT. A cela, il faut déduire les frais d'exploitation et de débardage d'un montant de 37.110.- € HT, ce qui donne **une recette nette prévisionnelle de 49.670.- € HT**.

La coupe de bois prévue en parcelle 13A sera reportée.

En sus, une coupe en vente sur pied (parcelles 11d, 12d, 16b, 22p, 24c et 14c) d'un montant de **2.930.- € HT** est prévue pour l'exercice 2009.

#### **Programme des travaux patrimoniaux en forêt communale pour l'exercice 2009**

Des travaux de maintenance et de sylviculture seront réalisés pour un montant HT de 7.380.- €.

Les observations suivantes seront mentionnées sur le bordereau d'envoi de l'ONF, à savoir :

Les plantations en prévues en parcelles 24 et 25 pour un montant de 1.720.- € HT seront reportées

Le nettoyage, dépressage et cloisonnement en parcelle 14 pour un montant de 510.- € sera reporté

L'élagage de chemin, report 2008, parcelles 14 et 15 pour un montant de 1.100.- € HT sera réalisé en 2009.

Les travaux d'infrastructure (entretiens ponctuels de routes empierrées) pour un montant de 2.500.- € sont annulés.

#### **7.- Demande de subvention exceptionnelle formulée par le Football-Club d'Ernolsheim-lès-Saverne.**

Suite à la demande de subvention exceptionnelle formulée par le F.C.E. d'Ernolsheim-lès-Saverne pour l'entretien du nouveau terrain de sport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 1.500.- € en faveur du F.C.E. pour l'entretien du nouveau terrain de sport.

- **VOTE** un crédit de 1.500.- € qui sera inscrit au budget primitif de l'exercice 2009, compte 65, article 65748.

#### **8.- Remplacement d'un agent d'entretien pour congés de maladie.**

M. le Maire informe le conseil municipal que l'actuel agent d'entretien, Mme HAEFFELE Sonia, qui possède actuellement le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire, sera en congés de maladie à compter du 09 mars 2009 pour une durée d'au moins six semaines.

Mme MOURANT Liliane, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, titulaire et à temps non complet (28 h 45 par mois) est prête à effectuer des heures complémentaires pendant toute la durée de l'absence de Mme HAEFFELE Sonia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** que Mme MOURANT née BRONNER Liliane, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire effectue des heures complémentaires pendant toute la durée de l'absence de Mme HAEFFELE Sonia.
- **fixe** le nombre d'heures complémentaires à 12 heures par semaine ou 48 heures par mois.
- **dit** que les modalités de paiement de ces heures complémentaires seront mises en place avec M. le Trésorier Principal des Finances et M. le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

### **9.- Approbation du règlement d'hygiène et de sécurité.**

M. le Maire présente au conseil municipal le règlement d'hygiène et de sécurité mise en place suite au document unique transmis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour les agents de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** le règlement d'hygiène et de sécurité tel qu'il est présenté par le Maire
- **dit** que chaque agent de la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne sera en possession d'un exemplaire de ce règlement qui sera déposé en mairie et transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

### **10.- Demande d'acquisition de terrain de M. VOLLMAR Etienne.**

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme VOLLMAR Etienne, domiciliés à Ernolsheim-lès-Saverne 33, rue des Vergers, désirent acquérir une parcelle de terrain se trouvant derrière leur propriété et appartenant à la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne.

Cette parcelle portant le n° 901/6, section 3, d'une contenance de 3,24 ares, fait partie de la zone UB et se trouve à l'extérieur du périmètre du lotissement. Elle a été acquise pour un montant global de 16.095,97 € par la Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions,

- **DECIDE** de vendre, par acte de vente administratif, à M. et Mme VOLLMAR Etienne, la parcelle n° 901/6, section 3, d'une contenance de 3,24 ares.
- **FIXE** le prix de vente de cette parcelle à 16.095, 97 €, majoré des frais de notaire payés par la commune pour l'acquisition de ces terrains dont le montant global est de 822,43 € TTC pour 36,35 ares, soit 822,43 € divisé par 36,35 ares x 3,24 ares = 73,31 € TTC, ce qui porte le prix de vente à **16.169.28 € TTC.**

- **SOLLICITE** par la présente l'exonération des frais de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 21-1 de la loi n°82.1126 du 29 décembre 1982.

- **AUTORISE** M. Gilbert KUNTZ, adjoint au maire, à signer l'acte de vente administratif à intervenir.

### **11.- Demande d'acquisition de terrain de M. et Mme BIDAULT Michel.**

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme BIDAULT Michel, domiciliés à STRASBOURG (67200) 17 rue de Stutzheim, désirent acquérir une partie de la parcelle se trouvant à côté de leur maison d'habitation située à Ernolsheim-lès-Saverne au 39, rue des Vergers. Cette parcelle se trouve dans le périmètre du futur lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas réduire le périmètre du futur lotissement et refuse de vendre à M. et Mme BIDAULT Michel une partie du terrain sollicité.

### **12.- Travaux de réhabilitation de la maison 78, rue principale à Ernolsheim-lès-Saverne.**

Suite à une réunion de travail avec l'architecte M. Claude EICHWALD et la Commission de Construction, le Conseil Municipal est amené à se prononcer à propos d'un certain nombre de points :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **opte** pour des logements à loyer conventionné par un financement principal type « Palulos »
- **confie** à l'architecte Claude EICHWALD, l'étude technico-financière pour la réalisation de 2 logements sociaux
- **autorise** M. le Maire
  - 1 à solliciter les aides à la réalisation des deux logements sociaux :
    - o de la Région Alsace
    - o du Département
    - o de la Communauté de Communes de la Région de Saverne
    - o de l'Etat – subvention « Palulos »
  - 2 à demander le bénéfice de l'abaissement de la TVA de 19,6% à 5,5%.

### **13.- Demande d'annulation de pénalités de taxe d'urbanisme.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Trésorier Principal des Finances d'une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participation d'urbanisme concernant une habitante du village, qui a sollicité un délai de paiement pour les taxes d'urbanisme de son permis de construire dont l'échéance était le 12 janvier 2009.

Suite à l'avis favorable de la Trésorerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accorder à cette habitante la remise gracieuse des pénalités (majoration de 5% et intérêts de retards) pour le solde dû concernant la taxe d'urbanisme de son permis de construire.

### **14.- Lotissement du Wolfstal.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne détient actuellement la maîtrise foncière complète pour le futur lotissement du Wolfstal. Etant donné que la conjoncture actuelle n'est pas trop favorable à la construction, et que le préfinancement d'une telle opération risquerait de plomber le budget communal durant plusieurs années, M. le Maire, suite à de nombreux contacts, entre autre avec M. le Trésorier Principal des Finances, estime qu'il serait plus judicieux de faire réaliser ce lotissement par un lotisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** de confier ce dossier à un lotisseur.

### **15.- Orientations budgétaires.**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les futures orientations budgétaires et propose un certain nombre de projets à savoir :

- travaux de rénovation de la maison 78, rue principale
- rue du Château (coût estimé à 100.000.6 € HT + 7.500.- € HT pour la place de l'école)
- acquisition d'ordinateurs pour la bibliothèque et l'école
- réfection du toit de l'église (une étude de diagnostic et de programmation peut être réalisée par le Conseil Général et serait subventionnée à hauteur de 80% du coût plafonné à 5.000.- €HT, soit une subvention maximale de 4.000.- €)
- remplacement des portes de l'école
- salle polyvalente
- réfection de la rue des Vergers
- réfection des appartements au-dessus de l'école
- transformation du POS en PLU
- bureaux de la maison 78a, rue principale (occupée par l'ONF)
- travaux de réfection de la rue Saint-Michel
- travaux de réfection de la rue Saint-Jean
- ravalement de façade de l'école
- éclairage public...

Le classement de ces projets par priorités sera effectué lors de la prochaine séance du C.M.

### **16.- Rapport des commissions.**

M. Kevin KUNTZNER désire faire une pause de 1 an dans la Commission de Communication. Il sera remplacé par Mme ARON Muriel.

### **17.- DIVERS.**

a) M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les remerciements de la « Ligue contre le Cancer » pour l'obtention d'une subvention en 2008.

b) Melle HABER Françoise informe le conseil municipal que les jeux « Intervillages » 2009 organisés par l'association R.A.J. aura lieu le 14 juin 2009 à Westhouse-Marmoutier sur le thème de l'Europe.

---

**La séance a été close à 23 heures 06 minutes.**